

un excédent budgétaire. Nous dénonçons hautement, cependant, le chiffre élevé de l'excédent et les méthodes auxquelles on a recouru. Ce n'est pas du tout la même chose. Il est de bonne finance, nous l'avouons, d'obtenir si possible un excédent budgétaire suffisant. Cela vaut pour les finances publiques aussi bien que particulières. Le ministre des Finances se trouve aujourd'hui en possession d'un excédent, à mon sens, embarrassant. Mes collègues auront grand peine à motiver aux yeux du contribuable le prélèvement de plus de 1,200 millions de dollars en excès du montant nécessaire à l'administration du pays. Les partisans du Gouvernement ont beau clamer fièrement l'énorme excédent, à mon sens, c'est bien le contribuable canadien qui doit en tirer orgueil, lui qui s'y est sacrifié, et non pas certes le Gouvernement. L'an dernier, cherchant à s'excuser d'avoir prélevé 700 millions de trop, le ministre des Finances assurait que l'État en avait besoin pour parer aux mauvais jours. Mais quel cas faisait-il du contribuable? Ce dernier n'a-t-il pas le droit de conserver une part suffisante de son gain, afin de subvenir aux besoins de sa famille ou de parer aux éventualités? Aujourd'hui, le gagne-petit pressuré par la cherté de la vie et les impôts excessifs, n'en a plus assez pour parer à l'imprévu.

Fait inouï, le discours du Gouverneur général annonce ce que l'exposé budgétaire apportera: une diminution de l'impôt. A en croire la rumeur, cependant, le contribuable ne voit là qu'un repentir *in extremis* consenti uniquement sous la pression de l'opinion publique.

Quant à la question des dépenses, le Gouvernement eût-il, à la fin de la guerre, manifesté le souci de pratiquer l'économie comme il comptait que chaque citoyen le fit, on aurait moins regimbé. Tous les gouvernements à qui l'on demande de comprimer les dépenses répètent toujours la même excuse: "La majeure partie des dépenses sont fixes; impossible, donc, de les réduire." Malheureusement pour le Gouvernement, le Bureau fédéral de la statistique a fait sauter cette excuse. J'ai reçu, hier même, un rapport du Bureau, dont voici la teneur:

Le total des dépenses ordinaires de l'État, au cours des huit premiers mois de l'année financière courante, passe de 847 millions à 928.8 millions.

On constate, à l'analyse, que les dépenses dites fixes ont pu diminuer de 375.6 millions à 316.2 millions, soit une économie de 15.5 p. 100, tandis que les dépenses qui dépendent de la volonté du Gouvernement sautent de 471.4 millions à 612.6 millions, soit une augmentation de 30 p. 100.

Simple contribuable, je ne pose pas à l'économiste, mais, à mon sens, le Gouvernement eût-il, depuis la fin de la guerre,

pratiqué une stricte économie à l'égard des dépenses facultatives et, parallèlement, allégé graduellement l'impôt qui frappe si lourdement le gagne-petit, les demandes d'augmentation de salaire ne se seraient peut-être pas renouvelées.

Le sénateur de Winnipeg (l'honorable M. Haig) a affirmé, il y a quelques jours, que les salariés se préoccupent non pas tant du chiffre de leur gain que de la somme qu'ils ont dans leur gousset, à leur retour à la maison le vendredi ou le samedi soir. Vérité que celle-là. Plus l'État en prend, moins l'ouvrier en touche et plus il est porté à réclamer des augmentations de salaires afin de boucler son budget. Cet état de choses se traduit par une hausse des prix des produits industriels. L'État, par ses prélèvements beaucoup trop élevés, est directement responsable du maintien du cercle vicieux.

Je relèverai brièvement, si l'on veut bien se montrer indulgent à mon égard, un paragraphe du discours prononcé par le Gouverneur général, paragraphe qui renferme la résolution visant les diverses agences culturelles. Comme on n'a peut-être pas le discours sous les yeux, je donne lecture du paragraphe:

De l'avis de mes Ministres, il y a lieu d'étudier l'activité des organismes du gouvernement fédéral en ce qui concerne la radio, le cinéma, la télévision, l'encouragement des arts et des sciences, les recherches, la conservation de nos archives nationales, une bibliothèque nationale, les musées, les expositions, les rapports, dans ces domaines, avec les organisations internationales, et toute autre initiative visant à enrichir notre vie nationale, à nous faire comprendre la valeur de notre patrimoine national et à faire mieux connaître le Canada à l'étranger. Le Gouvernement entend instituer prochainement, à cette fin, une commission royale.

Voilà une tâche monumentale à confier à une seule commission! Si l'un de nous s'avise d'un autre sujet, on pourrait peut-être l'y ajouter. J'y vois bien moins un projet de loi qu'un aveu d'actes d'omission. Rien d'étonnant que le *Journal* d'Ottawa, commentant la proposition, ait affirmé avec tant d'à-propos:

Un poste dans cette commission royale sera ce qu'il y aura de plus durable après une nomination au Sénat. Qu'on choisisse des jeunes gens peu pressés.

D'abord, j'approuve entièrement l'objectif que vise la proposition; tout ce qu'elle préconise importe à notre vie nationale et je l'appuie, mais je m'élève contre les moyens par lesquels on se propose d'y arriver. J'admets que toute question d'importance nationale, si elle est controversable et de solution difficile, par exemple la question du tarif-marchandises, puisse à bon droit être défé-